

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

» Pour les collectivités

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE

Arrêtés de restriction d’usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

USAGES		ALERTE
	Arrosage à partir de stockages d’eau de pluie captée par des toitures ou des plate-formes imperméables	 Autorisé sans restriction
	Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	 Interdit entre 11h et 18h Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
	Arrosage des jardins potagers	 Interdit entre 11h et 18h
	Arrosage des espaces verts	 Interdit Sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans autorisé entre 18h et 11h
	Arrosage des terrains de sport <i>(y compris les hippodromes)</i>	 Interdit entre 11h et 18h
	Centres équestres et carrières équestres	 L’arrosage des pistes et des carrières doit être inférieur à 12h par jour.
	Arrosage des golfs	 Interdit de 8h à 20h Pour diminuer la consommation d’eau sur le volume hebdomadaire de 15 à 30 %. Registre de prélèvement hebdomadaire.
	Surfaces accueillant des manifestations temporaires sportives et culturelles	 Interdiction d’arroser entre 11h et 18h
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	 Interdit Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d’un système de recyclage de l’eau.
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	 Interdit Sauf si réalisé avec du matériel haute pression.
	Alimentation en circuit ouvert des fontaines publiques et privées d’ornement	 Interdit Si cela est techniquement possible.
	Remplissage / vidange des plans d’eau	 Interdit
	Travaux en cours d’eau	 Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.
	Stations d’épuration et systèmes d’assainissement	 Report des opérations de maintenance Sauf en cas d’urgence après accord du service police de l’eau.